



Bureau
international
du Travail
Genève

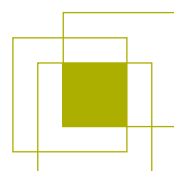
Organisation, représentation et dialogue



Réunion de travailleurs, Jordanie.

5.1 DIALOGUE SOCIAL : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS L'ELABORATION DES POLITIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE INFORMELLE

■ Cette note est une introduction aux notes suivantes sur les syndicats, les organisations d'employeurs et les coopératives. Sa structure est donc différente de celle des autres notes techniques. Elle met en évidence le rôle clé du dialogue social au niveau de la gouvernance démocratique ainsi que celui de la formulation et de la mise en place de politiques efficaces soutenant la transition vers la formalité.



PRINCIPAUX ENJEUX

- Une représentation et une organisation insuffisantes
- L'importance du dialogue social
- Des organisations autonomes par affiliation
- Les syndicats
- Les organisations d'employeurs
- Les coopératives
- Le rôle des gouvernements dans le dialogue social

■ **Une représentation et une organisation insuffisantes.** L'organisation et la représentation des acteurs de l'économie informelle restent un défi majeur. Actuellement, les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle sont soit exclus, soit sous-représentés au sein des organisations d'employeurs et de travailleurs. Dans certains cas, ceci est dû au fait qu'ils ne sont considérés ni comme des employeurs ni comme des employés. Les groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes pauvres et les personnes handicapées, sont les plus désorganisés. Les restrictions légales font également partie des nombreux défis à relever : les organisations d'acteurs démocratiques, indépendantes et basées sur le principe de l'affiliation au sein de l'économie informelle, peuvent même parfois ne pas être autorisées à intervenir sous application de la législation locale ou nationale. Cette carence marquée en termes de représentation renforce l'absence d'autres formes de protection juridique et sociale, faisant elles-mêmes l'objet de multiples discriminations basées sur le genre, l'appartenance ethnique, le statut de migrant ainsi que sur d'autres facteurs, comme le stipule clairement la Résolution de la Conférence internationale du Travail de 2002 concernant le travail décent et l'économie informelle :

«Ni organisés, ni représentés, les travailleurs de l'économie informelle sont généralement privés de toute une série d'autres droits. Ils ne peuvent défendre leurs intérêts en matière d'emploi par la négociation collective, ni faire pression auprès des décideurs sur des sujets tels que l'accès aux infrastructures, les droits de propriété, la fiscalité ou la sécurité sociale.¹»

Comme indiqué dans les notes précédentes, l'économie informelle fait référence à une grande variété d'activités et de relations disparates entraînant l'émergence d'une multitude de problématiques. D'une manière générale, l'économie informelle est liée à des carences en termes de gouvernance. Pour une raison ou pour une autre, les lois et les institutions qui ont été développées pour l'ensemble de la population, n'ont pas atteint les individus au sein de l'économie informelle. Le recours à une initiative gouvernementale forte et efficace est nécessaire pour faire face à ces situations et résoudre les problèmes. Dans d'autres cas, d'autres formes de coopération et d'autonomie seront plus efficaces et à privilégier. Toutes les stratégies tirent profit de l'organisation des acteurs concernées – qu'il s'agisse d'employés, de travailleurs indépendants ou de micro-entrepreneurs. En effet, l'expérience montre que l'organisation est indispensable à la défense et à l'avancée des intérêts et qu'elle est généralement la première étape vers la résolution des problèmes.

Qu'est-ce que le dialogue social ?

Le dialogue social joue un rôle clé dans l'atteinte de l'objectif de l'OIT de promouvoir les opportunités permettant aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un travail décent et productif dans le respect des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.

Le dialogue social, tel qu'il est défini par l'OIT, intègre tous les types de négociation, de consultation ou de simple échange d'informations entre ou parmi les représentants des gouvernements, les employeurs et les travailleurs sur des problématiques d'intérêt général en lien avec la politique économique et sociale. Il peut exister en tant que processus tripartite, le gouvernement étant alors une partie officielle du dialogue ou il peut être exclusivement composé de relations bipartites entre les travailleurs et la direction (ou les syndicats et les organisations d'employeurs) avec ou sans l'implication indirecte du gouvernement. La concertation peut être informelle ou institutionnalisée et combine généralement les deux aspects. Elle peut avoir lieu aux niveaux national, régional ou de l'entreprise. Elle peut être interprofessionnelle, sectorielle ou les deux.

Le principal objectif du dialogue social en lui-même est de promouvoir le développement d'un consensus et l'engagement démocratique parmi les principaux acteurs du monde du travail. Des structures et des

1 Pour plus de précisions, voir la rubrique « Ressources » pour accéder à : Résolution de l'OIT concernant le travail décent et l'économie informelle (2002).

processus de dialogue social efficaces peuvent potentiellement résoudre des problématiques économiques et sociales essentielles et encourager la bonne gouvernance, la paix sociale et industrielle avancée et la stabilité tout en favorisant le progrès économique.

Source: Site internet de l'OIT sur le dialogue social : <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/index.htm>

● Le dialogue social implique la volonté et l'engagement politiques ainsi que le respect des droits fondamentaux de la liberté d'association et de négociation collective

■ **L'importance du dialogue social.** Le dialogue social, l'un des mécanismes clés de la bonne gouvernance et de la prise de décision démocratique, ne peut être instauré sans le développement d'organisations de travailleurs et d'employeurs disposant d'une certaine capacité technique et d'un accès à des informations pertinentes. Le dialogue social implique la volonté et l'engagement politiques ainsi que le respect des droits fondamentaux de la liberté d'association et de négociation collective. Pour chaque domaine lié à l'élaboration de politiques sur l'économie informelle, qu'il s'agisse de politiques de compétences ou ayant trait à la sécurité sociale, les acteurs de l'économie informelle peuvent se regrouper dans des organisations, articuler leurs besoins et décider de leur propre avenir tout en parvenant à un consensus répondant aux objectifs sociaux et économiques.

Les notes techniques suivantes (voir les notes sur les syndicats, les organisations d'employeurs et les coopératives) donnent des exemples d'un éventail étendu de nouvelles initiatives émanant des acteurs de l'économie informelle pour créer des organisations et bénéficier d'une capacité de représentation. Le renforcement de l'organisation et du pouvoir de négociation peut aussi bien être considéré comme *une fin* en soi, que comme un *moyen* clé pour accéder au travail décent pour les individus au sein de l'économie informelle. La représentation et l'organisation de ses contributeurs sont essentielles pour la plupart des institutions nécessaires à l'apport d'une réponse aux carences de gouvernance, en lien avec les activités économiques informelles. Des organisations fortes et sécurisées peuvent devenir des partenaires de négociation qui, aux côtés du gouvernement, aideront à développer les politiques nécessaires pour apporter une réponse aux carences du travail décent et assurer la transition vers le courant dominant.

Les initiatives sont résumées ci-après, le texte intégral figurant dans les notes techniques mentionnées précédemment.

■ **Des organisations autonomes par affiliation.** Au cours des 20 dernières années, les organisations autonomes par affiliation, ainsi que des acteurs de l'économie informelle, principalement des femmes travailleuses - notamment celles qui sont confrontées à des discriminations liées à l'appartenance ethnique ou au statut de migrant -, ont enregistré une croissance forte. Des organisations de travailleurs à domicile, de travailleurs domestiques, de vendeurs ambulants ou sur les marchés, ainsi que d'autres tranches de la population urbanisée pauvre, telles que les éboueurs, ont été créées et ont reçu un soutien financier de la part des programmes d'aide au développement et des mouvements féministes. Elles ont cherché à insuffler des changements au niveau de la politique économique et sociale, notamment au niveau de la planification urbaine et du développement, en se focalisant sur l'égalité des sexes et sur l'autonomie. Ces organisations ont créé des structures aux niveaux régional et international qui ont pris de l'importance au sein de l'économie mondiale. En fonction de leurs objectifs et de leurs besoins, certaines organisations ont choisi d'être référencées en tant que syndicats et d'autres en tant que coopératives, tandis que certaines conservent un statut d'association ou de réseaux détachés. Dans certains cas, elles sont parvenues à attirer l'attention sur leur situation au niveau international et ont développé des partenariats afin de faire pression pour obtenir des instruments internationaux favorisant leur progression vers le travail décent. L'adoption de *la convention (n°177) sur le travail à domicile de 1996* ainsi que *la recommandation (n°184)* qui l'accompagne, ont constitué une étape majeure accordant plus de visibilité et une meilleure protection juridique à certains travailleurs. Pour leur part, les instruments internationaux sur le travail domestique adoptés récemment - *la convention (n°189) sur les travailleurs domestiques* et la recommandation (n°201) qui l'accompagne, offrent beaucoup d'espoir quant à la possibilité, pour un autre segment élargi de l'économie informelle, d'accéder progressivement à la formalité. (Voir les notes sur le travail domestique et le travail à domicile).

■ **Les syndicats.** Historiquement, les syndicats ont toujours cherché à protéger les personnes marginalisées. Les nouvelles pressions de la mondialisation, la libéralisation et l'externalisation qui ont engendré une érosion de l'emploi et de la sécurité salariale au sein de l'économie informelle dans les pays développés et en développement, ont renouvelé ce mandat pour l'organisation et la représentation. Les syndicats ont répondu à ces nouveaux défis pour atteindre les travailleurs orientés vers l'économie informelle. Il reste toutefois des obstacles considérables. Le travail est souvent effectué par des petites unités éparses. Des obstacles juridiques majeurs doivent souvent être surmontés pour atteindre ces objectifs. Outre le travail accompli sur une base informelle, une part toujours plus importante porte sur les relations au sein d'un cadre juridique pour lequel les travailleurs ne disposent pas de la protection adéquate. Les syndicats font face à des situations d'emploi qui relèvent de plus en plus de l'externalisation et de la sous-traitance ainsi que de l'usage du travail précaire ou temporaire au niveau des chaînes logistiques mondiales. L'égalité de traitement et la non-discrimination des travailleurs proposés par des agences ou qui effectuent du travail à court terme, sont des éléments sur lesquels les syndicats travaillent actuellement. Ils font campagne contre les formes de travail précaires qui touchent les femmes de manière disproportionnée et met également en évidence la vulnérabilité des travailleurs migrants dans un contexte de crise économique mondiale. Un important débat politique sur la relation de travail a été entamé à l'OIT (voir la note sur la relation de travail). En parallèle, les syndicats ont également un éventail élargi d'initiatives pour que des organisations de travailleurs informelles soient créées, soit via un recrutement au sein des syndicats existants, soit en créant de nouvelles structures de syndicats ou en mettant en place une coopération avec d'autres organisations.

Parmi les stratégies ayant abouti à des résultats positifs, figurent une combinaison de services fournis aux travailleurs de l'économie informelle, parallèlement à la création d'organisations et au recrutement. Les syndicats ont découvert que leurs compétences et leur expertise, dans des domaines techniques tels que la sécurité et la santé au travail, ont été des points d'entrée importants pour inciter les travailleurs non syndiqués à l'engagement. De plus, ils ont développé des stratégies innovantes pour étendre la sécurité sociale de base aux groupes de travailleurs de l'économie informelle. De par leur légitimité et leur influence, ils ont contribué aux négociations avec les autorités locales et nationales, en particulier avec les instances gouvernementales municipales et locales.

■ **Les organisations d'employeurs.** Dans le cadre de leurs fonctions de représentation, les organisations d'employeurs ont tout d'abord ciblé les plus grandes entreprises de l'économie informelle. La plupart des organisations d'employeurs ne représentent généralement pas les propriétaires des unités économiques de l'économie informelle, notamment parce qu'elles proposent des services payants. Cependant, les organisations d'employeurs ont reconnu qu'elles avaient un rôle important à jouer dans le plaidoyer et le développement politique qui permettent de placer les entreprises sur un pied d'égalité en matière de fonctionnement. Ainsi, un environnement de secteur privé favorable intégrant des procédures d'immatriculation rationalisées et des règles adaptées, peut inciter les entreprises à intégrer l'économie formelle et à y rester tout en assurant une répartition plus équitable des taxes et des responsabilités de sécurité sociale. Les organisations d'employeurs ont reconnu que le manque de visibilité et d'organisation constituait une barrière majeure pour les entrepreneurs de l'économie informelle souhaitant accéder aux types de changement de politiques et de support technique demandés. Elles ont également soutenu le développement des capacités et les services techniques aux petites et micro-entreprises et assuré la promotion des relations inter-entreprises au sein des chaînes logistiques afin d'améliorer les revenus et la capacité technique. Les organisations d'employeurs ont également joué un rôle fort dans le dialogue tripartite

● Les syndicats ont développé un éventail élargi d'initiatives incitant les travailleurs informels à se rassembler dans des organisations

● Les organisations d'employeurs admettent de plus en plus qu'elles ont un rôle important à jouer dans le plaidoyer, le développement politique, le soutien technique et le développement des capacités sur l'économie informelle

● Les coopératives sont un point d'entrée important dans la formalité dans la mesure où l'immatriculation leur confère le statut d'entités juridiques

qui a abouti à des résultats pratiques pour assister les petites et micro-entreprises. Certaines entreprises multinationales prennent également de plus en plus de mesures via les accords-cadres avec les syndicats mondiaux, via les initiatives de responsabilité sociale, les partenariats avec les initiatives éthiques ou équitables, afin d'assurer la transparence et le travail décent sur leurs chaînes logistiques.

■ **Les coopératives.** Parmi les autres formes d'organisation efficaces, fonctionnant par affiliation et gérées démocratiquement, figurent les coopératives. Basées sur le principe de propriété partagée, ces dernières proposent des activités productives en soutien à leurs membres. Elles constituent également une étape majeure pour la transition vers la formalité, dans la mesure où leurs membres peuvent débiter leurs activités en tant qu'unités informelles, lesquelles peuvent généralement devenir des entités commerciales référencées, pour autant qu'elles surmontent les différents obstacles qui s'imposent à elles. En tant qu'entités juridiques, elles font partie de l'économie formelle. Les coopératives, qui sont historiquement et traditionnellement des programmes d'épargne et de crédit, sont aussi devenues des initiatives alternatives conçues pour accroître les opportunités de revenus et de productivité mais également pour aider les acteurs de l'économie informelle à réglementer leur situation et à bénéficier d'une protection.

De leur côté, les gouvernements, les employeurs et les syndicats admettent de plus en plus fréquemment que les coopératives sont un élément clé de toute stratégie de développement en raison de leur approche focalisée sur les membres et des opportunités de revenus durables qu'elles représentent. Le programme de l'OIT sur les coopératives ainsi que l'Alliance coopérative internationale, ont lancé une nouvelle campagne intitulée «Coopérer pour sortir de la pauvreté» qui cherche à développer des initiatives se focalisant sur l'aide aux petits acteurs de l'économie informelle pour créer des coopératives. Alors que la mondialisation est une source de nouveaux défis, les petits acteurs ont continué à se regrouper en coopératives et ont ainsi pu bénéficier de l'accès aux marchés, d'une amélioration des revenus et d'une sécurité.

Les initiatives pour une meilleure représentation des acteurs de l'économie informelle sont abordées de manière plus détaillée dans les notes correspondantes. Il est, là encore, intéressant de rappeler que ces initiatives pour le développement d'organisations fortes et indépendantes au sein de l'économie informelle, doivent servir de fondement au développement d'une politique sur l'économie informelle. En participant au dialogue social, notamment au niveau national, la prise de décisions démocratiques sur les stratégies a favorisé la réglementation de l'emploi. Elle a également permis la révision du droit national et de la pratique, en vue de créer un environnement intégré et favorable facilitant l'intégration du travail informel aux systèmes formels de protection et de soutien.

● Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la création d'un environnement favorable au dialogue social

■ **Le rôle des gouvernements dans le dialogue social.** Les gouvernements ont un rôle clé important à jouer dans la création d'un environnement favorable au dialogue social. Un environnement juridique de soutien qui définit les droits à la liberté d'association et à la négociation collective de tous les travailleurs et employeurs (voir la note sur les Normes internationales du travail), quel que soit leur situation de travail, tout en permettant d'agir librement sans crainte de représailles, est la clé de voûte de ce type d'environnement. Au-delà de la garantie de ces droits, l'État doit également proposer des possibilités et des mécanismes de dialogue, y compris au niveau de la politique nationale. C'est par l'intermédiaire de ces mécanismes démocratiques que des solutions efficaces et durables pourront être trouvées pour soutenir la sortie de l'informalité.

RESSOURCES

Cette rubrique fournit une liste de ressources permettant au lecteur d'étudier le sujet de manière plus approfondie. Elle contient des instruments internationaux, des conclusions de la Conférence internationale du Travail, des publications pertinentes et des outils de formation.

Instruments de l'OIT et de l'ONU et conclusion de la Conférence internationale du Travail

<http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:1:0::NO::>

Conventions fondamentales

<http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

La convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
La convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

La convention (n°29) sur le travail forcé, 1930
La convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

La convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973
La convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

La convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951
La convention (n°111) concernant la discrimination (emploi et profession).

Conventions de gouvernance

La convention (n°81) sur l'inspection du travail, 1947
La convention (n°129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969
La convention (n°122) sur la politique de l'emploi, 1964
La convention (n°144) sur la convention tripartite (normes internationales du travail), 1976.

Autres convention pertinentes:

La convention (n°11) sur le droit d'association (agriculture), 1921
La convention (n°84) sur le droit d'association (territoires non métropolitains), 1947
La convention (n°135) concernant les représentants des travailleurs, 1971
La convention (n°141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975
La convention (n°151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978
La convention (n°154) sur la négociation collective, 1981.

Recommandations:

La recommandation (n°91) sur les conventions collectives, 1951
La recommandation (n°92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951
La recommandation (n°94) concernant la collaboration sur le plan de l'entreprise, 1952
La recommandation (n°113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960
La recommandation (n°129) sur les communications dans l'entreprise, 1967
La recommandation (n°130) sur l'examen des réclamations, 1967
La recommandation (n°143) concernant les représentants des travailleurs, 1971
La recommandation (n°149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975
La recommandation (n°159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978
La recommandation (n°163) sur la négociation collective, 1981.

Pour plus de précisions, consultez le site de l'OIT sur le dialogue social
<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/index.htm>

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.
<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm>

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.
http://www.ilo.org/global/meetings-and-events/campaigns/voices-on-social-justice/WCMS_099767/lang--fr/index.htm

Résolution de l'OIT concernant le travail décent et l'économie informelle, Conférence internationale du Travail, 90e session (Genève, 2002).
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

Publications pertinentes

BIT (2006): La liberté syndicale, Recueil de décisions et de principes du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT, cinquième édition révisée, (Genève).
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_090633.pdf

– (2008): Rapport I (B), *Liberté d'association : enseignements tirés de la pratique*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence internationale du Travail, 97e session, (Genève).
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_096123.pdf

– (2011): *The Global Crisis, Causes, Responses, Challenges*. (Genève).
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_155824.pdf

Chen, M.A.; Jhabvala, R.; Lund, F. (2002): "Supporting Workers in the Informal Economy: A Policy Framework", Document de travail sur l'économie informelle, Secteur de l'emploi (Genève, BIT).
http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2002/102B09_156_engl.pdf

Outils

BIT (2002): Decent Work and the Informal Economy: CD Rom with 2002 Background papers.
http://www.ilo.org/dyn/infoecon/iebrowse.page?p_lang=en&p_ieresource_id=807

– 2004: Promoting National Social Dialogue: An ILO Training Manual (Genève).
http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2004/104B09_318_engl.pdf

– 2004: Positive Action, Reducing Poverty through Social Dialogue: A Guidebook for Trade Unions and Employer's Organizations, Bureau sous-régional pour l'Asie orientale et Bangkok (BIT, Bangkok).
http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2005/105B09_62_engl.pdf

– 2010 Observatoire du BIT sur la crise mondiale de l'emploi, Le dialogue social en temps de crise.
<http://www.ilo.org/dyn/jobcrisis/f?p=11105:31:3391114492313889>

Table des matières:

Remerciements / Avant-propos / Préface / Comment utiliser ce guide / Acronymes

PARTIE I: Les concepts

1. Travail décent et économie informelle

1.1 Questions conceptuelles clés

2. Mesure de l'économie informelle

2.1 Relever les défis statistiques

PARTIE II: Politiques d'appui aux transitions vers la formalité

3. Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

3.1 Modèles de croissance économique et économie informelle

4. Le cadre réglementaire et l'économie informelle

(A) Normes internationales du travail

4.a1 Cadre réglementaire et l'économie informelle: définir un socle social pour tous les travailleurs

4.a2 Normes internationales du travail: pour que la loi s'étende aux travailleurs non protégés

4.a3 Comprendre la relation de travail et son impact sur l'informalité

(B) Groupes spécifiques

4.b1 Travailleurs domestiques: stratégies pour surmonter les lacunes de la réglementation

4.b2 Travailleurs à domicile: réduire les vulnérabilités par l'extension et l'application de la loi

4.b3 Vendeurs ambulants: innovations en matière réglementaire

4.b4 Micro et petites entreprises (MPE), informalité et droit du travail: réduire les lacunes en matière de protection

4.b5 Stratégies pour transformer le travail non déclaré en travail réglementé

(C) Administration du travail

4.c1 Administration du travail: surmonter les défis pour atteindre l'économie informelle

4.c2 Inspection du travail et économie informelle: des innovations à portée de main

5. Organisation, représentation et dialogue

5.1 Dialogue social: promouvoir la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques en matière d'économie informelle

5.2 Le rôle des organisations d'employeurs et des associations de petites entreprises

5.3 Syndicats: atteindre les populations marginalisées et exclues

5.4 Coopératives: un tremplin pour sortir de l'informalité

6. Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination

6.1 Promouvoir l'autonomisation des femmes: sortir de l'informalité par la voie sexospécifique

6.2 Travailleurs migrants: cadres politiques pour une migration régulée et formelle

6.3 Handicap: des approches inclusives pour un travail productif

7. Entrepreneurat, renforcement des capacités et finance

7.1 Entreprises informelles: soutiens à la politique d'encouragement à la formalisation et à la mise à niveau

7.2 Amélioration des compétences et employabilité: faciliter l'accès à l'économie formelle

7.3 Microfinance: stratégies ciblées pour sortir de l'informalité

8. Extension de la protection sociale

8.1 Etendre la couverture de sécurité sociale à l'économie informelle

8.2 VIH/Sida: mettre fin à la discrimination et à l'exclusion économique

8.3 Etendre la protection de la maternité à l'économie informelle

8.4 La garde des enfants: un soutien essentiel à l'amélioration des revenus

9. Stratégies de développement local

9.1 Développement local: Mécanismes de soutien intégré pour sortir de l'informalité